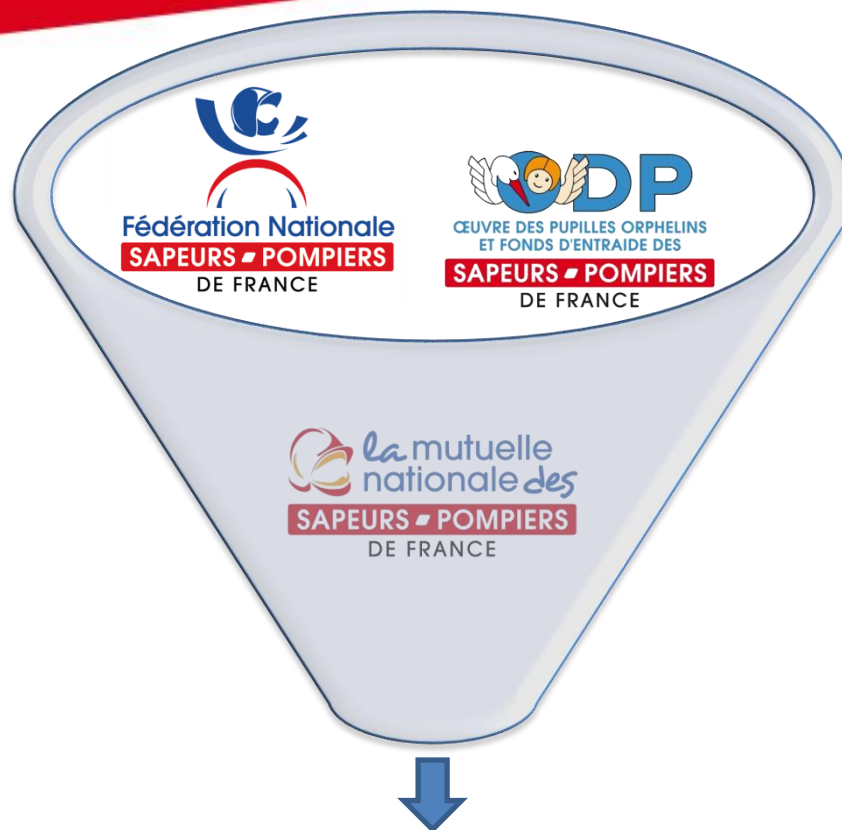


# L'ŒUVRE DES PUPILLES

## *PRÉSENTATION GÉNÉRALE*

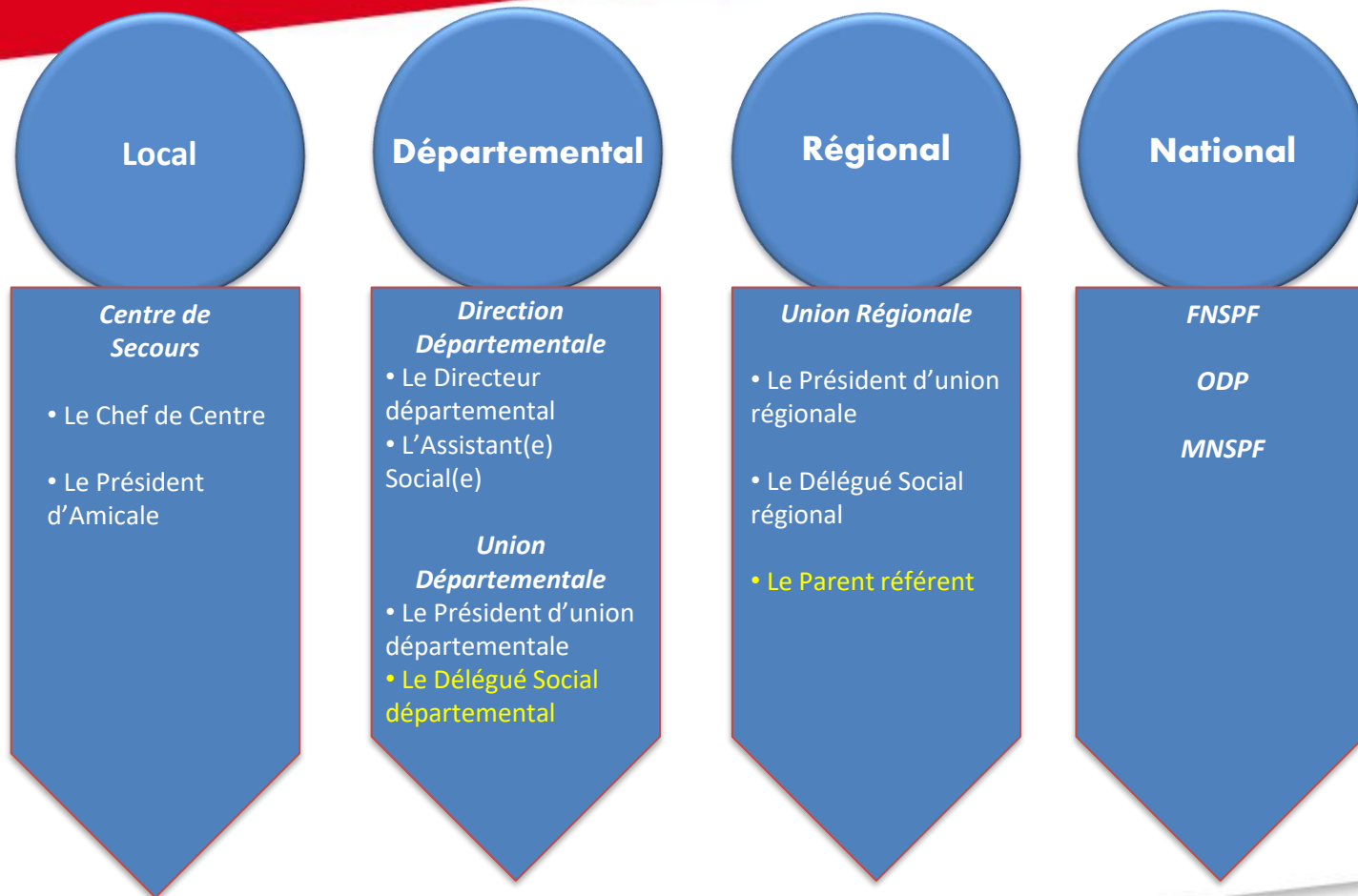


# Le réseau social



L'Œuvre des Pupilles est l'une des composantes  
du **Réseau Social** des Sapeurs-Pompiers de France

# Le réseau social



# Historique de l'ODP

- 1926 :** **Création** de l'Œuvre des Pupilles (le 27 mars 1926), Association à but non lucratif - Prise en charge des enfants des Sapeurs-Pompiers décédés en Service Commandé
- 1928 :** **Reconnaissance d'Utilité Publique**
- 1993 :** **Hors Service Commandé**  
Accompagnement des Enfants dont le parent Sapeur-Pompier est décédé en dehors du Service
- 2000 :** **Solidarité Familles (aujourd'hui Solidarités Pompiers de France)**  
Soutien, accompagnement moral et financier, aux Sapeurs-Pompiers et leur famille dans le besoin
- 2003 :** **Reconnaissance Pupilles**  
Orphelin dont le parent est décédé en dehors du Service, mais ne pouvant prétendre au versement d'allocations trimestrielles (ressources financières supérieures au barème déterminé par l'ODP)
- 2015 :** **Enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé**  
Prise en charge selon les mêmes conditions et sur la même base que le Hors Service Commandé

# Les champs d'action

## ✓ Orphelins et familles

- Service Commandé
- Hors Service Commandé
  - Hors Service
  - Reconnaissance Pupilles
- Enfants de Sapeur-Pompier dont le conjoint est décédé



## ✓ Familles en difficultés

- Solidarités Pompiers de France  
(Familles en difficulté, handicap, maladie, catastrophes naturelles, etc...)

# Le service commandé

## La mission première de l'Œuvre des Pupilles :

Prise en charge des enfants dès que le *décès* du parent est *reconnu imputable au service commandé*.

*La citation à l'Ordre de la Nation n'intervient pas dans la décision de prise en charge de la famille.*

*Possibilité de prise en charge des enfants issus d'une précédente union du conjoint après étude du dossier par la Commission Sociale.*

# Le service commandé

## Les avancées de la loi du 13 août 2004 dite de Modernisation de la Sécurité civile

- Exonération des droits de succession des SP professionnels ou volontaires morts en service commandé et cités à l'Ordre de la Nation.
- Bénéfice pour les orphelins de sapeurs-pompiers cités à l'Ordre de la Nation d'une priorité de recrutement dans les administrations et les établissements publics visés aux articles L405 et L406 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (au même titre que les orphelins de guerre).
- Les Orphelins candidats à des emplois de bureau pourvus par voie de concours peuvent également bénéficier d'une majoration de note obtenue à ce concours dans la proportion d'1/10<sup>ème</sup> du maximum de points.

# Le hors service commandé

## La reconnaissance pupilles

Toute circonstance de décès qui n'entre pas dans le cadre des interventions Sapeurs-Pompiers.  
*Prise en charge des enfants en fonction des ressources de la famille, depuis 1993.*

### **Hors Service Commandé :**

Les revenus de la famille sont inférieurs au barème fixé par l'Œuvre des Pupilles quelle que soit la situation matrimoniale du Parent.

Les Pupilles perçoivent des allocations trimestrielles.

### **Reconnaissance Pupilles :**

Les revenus de la famille sont supérieurs au barème fixé par l'Œuvre des Pupilles,  
Les enfants bénéficient des prestations à l'exclusion des allocations trimestrielles.



# Enfants de sapeurs-pompiers dont le conjoint est décédé

Prise en charge selon les mêmes conditions et sur la même base que le Hors Service Commandé

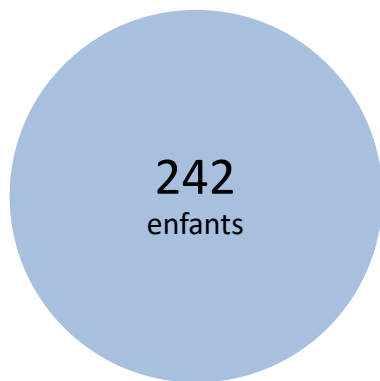
# Enfants des sapeurs-pompiers dont le conjoint est décédé

Prise en charge selon les mêmes conditions et sur la même base que le Hors Service Commandé

# L'Œuvre des Pupilles Pour qui ?

Pour 1 486 Orphelins – 919 familles

Décès en  
Service Commandé  
SC

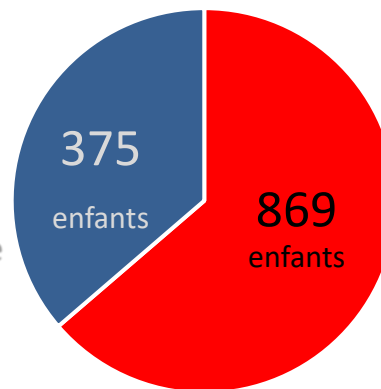


242  
enfants



139 familles

Décès en  
Hors Service Commandé  
HS ET RP



375  
enfants

869  
enfants

Hors Service  
Commandé

HS



251 familles

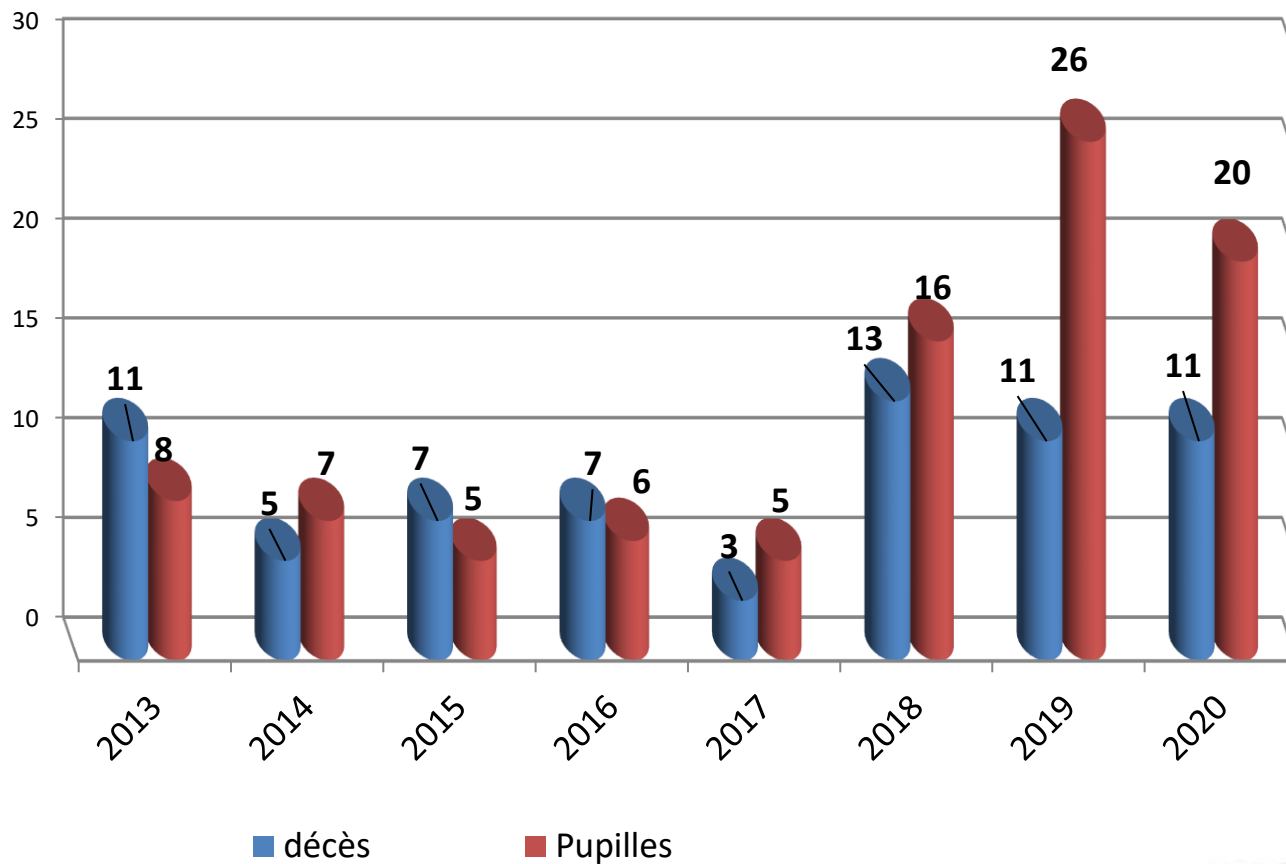
Reconnaissance  
Pupilles  
RP



529 familles

Chiffres comptabilisés au 31 décembre 2020

# Bilan des décès en Service Commandé



# Les bénéficiaires

## Les enfants et les familles :

- Sapeurs-Pompiers
  - civils (professionnels et volontaires)
  - militaires (BSPP / BMPPM)
- Militaires des Unités de la Sécurité Civile
- Personnels navigants de la Sécurité Civile du groupement des moyens aériens
- Personnels administratifs et techniques des SDIS / UD / MNSPF / FNSPF/ ODP / ÉTATS MAJORS DE ZONES
- Anciens Sapeurs-Pompiers
- Jeunes Sapeurs-Pompiers

# L'organisation

Un Conseil d'Administration de **29 membres** constitué de :

➤ **27 membres ayant voix délibérative :**

- le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), membre fondateur ;
- 24 membres élus par les grands électeurs de l'Œuvre réunis en Collège électoral ;
- un administrateur de l'Outre-mer, celui siégeant au sein du Conseil d'Administration de la FNSPF ;
- le Général commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, qui représente l'ensemble des unités militaires, membre de droit.

➤ **2 membres choisis par le Conseil d'Administration ayant voix consultative :**

- une veuve ou un veuf de sapeur-pompier
- un ou une pupille.

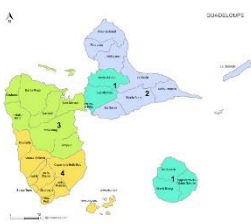
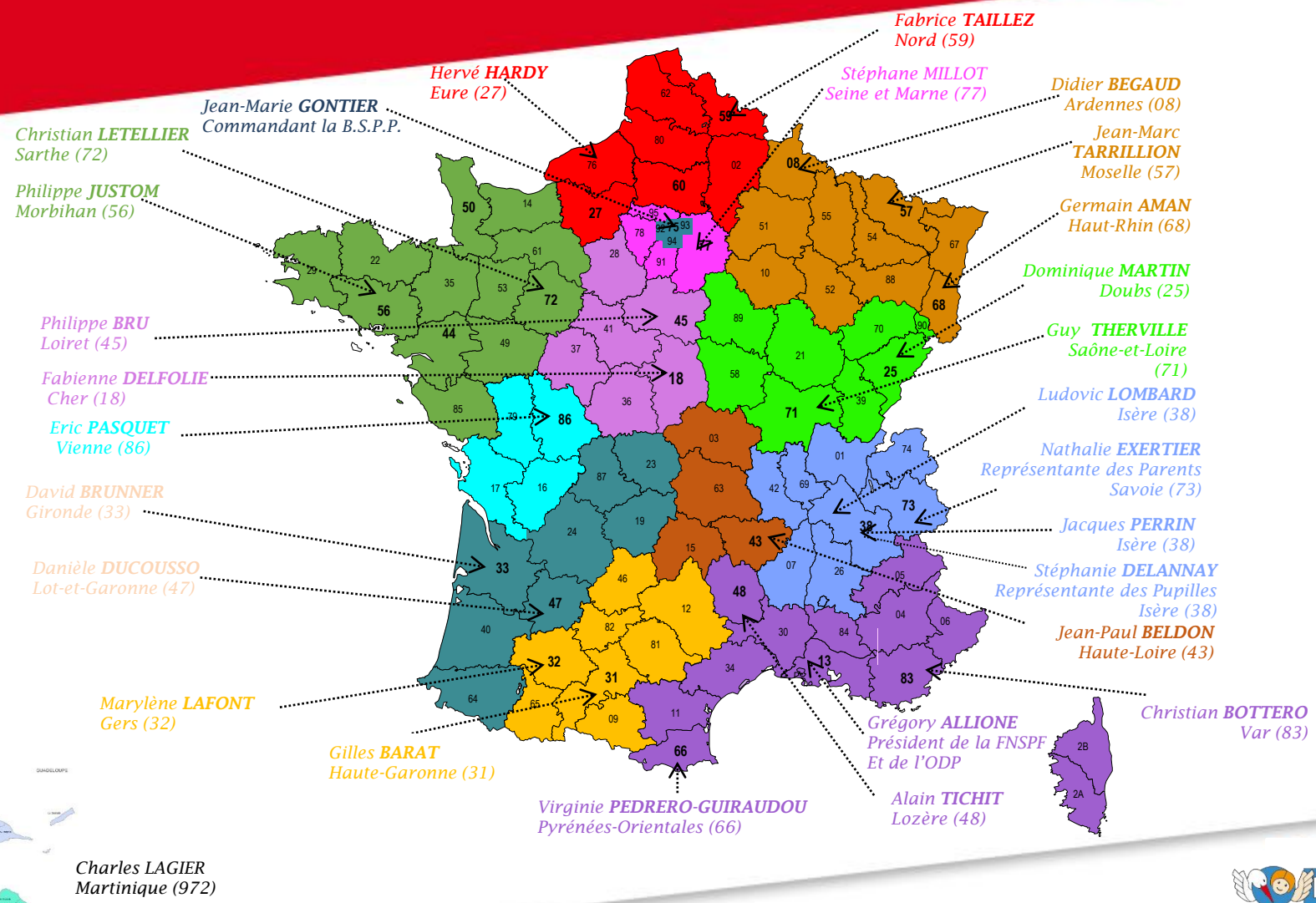
# L'organisation

Un Comité Exécutif de 8 membres :

- Président
- Premier Vice-Président
- Second Vice-Président
- Troisième Vice-Président
- Secrétaire Général
- Trésorier Général
- Secrétaire Adjoint
- Trésorier Adjoint

# Répartition Géographique des administrateurs

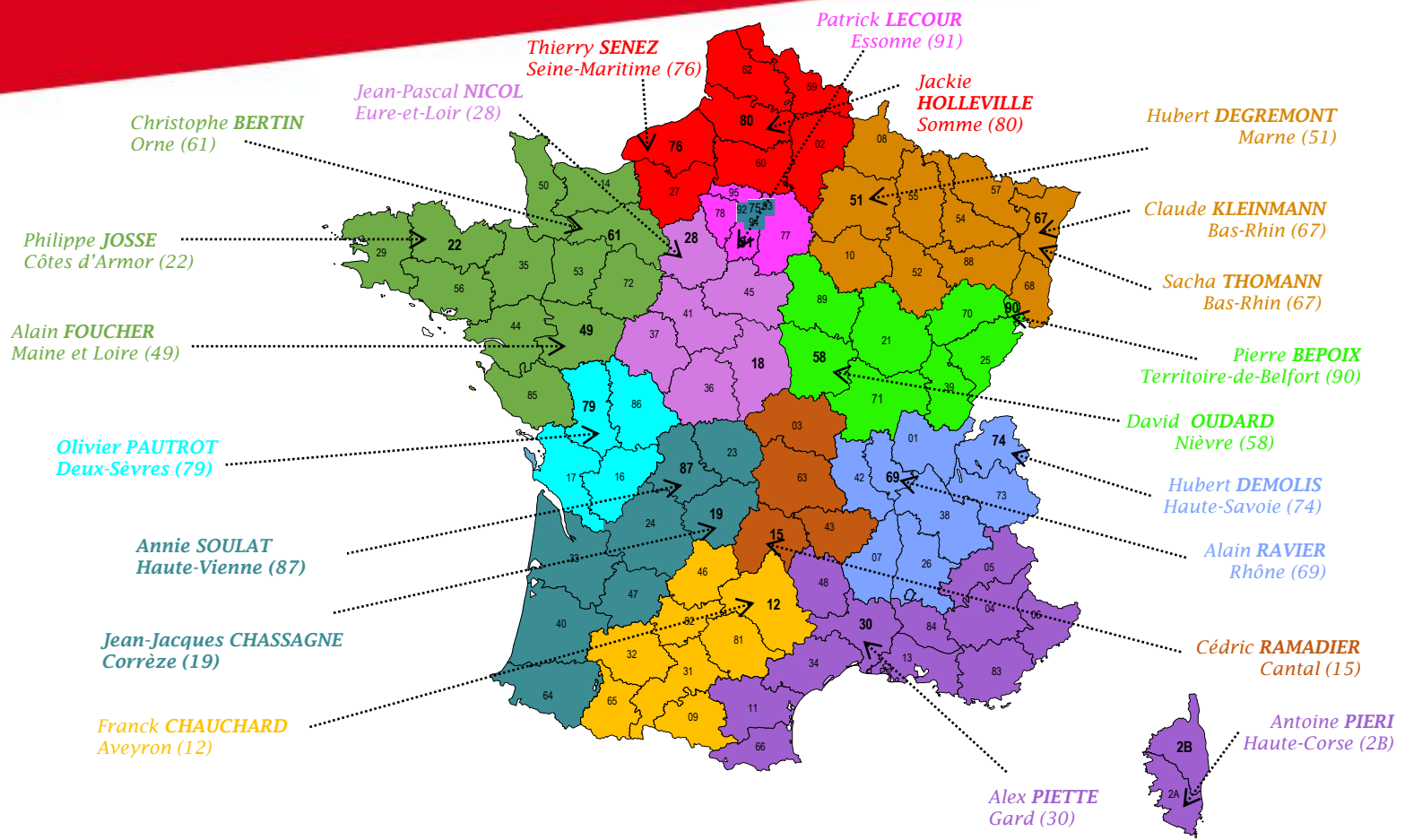
Légende	
Aquitaine - Limousin	Centre
Bourgogne - Franche Comté	GIRACAL
Ile de France	Nord de la France
Rhône-Alpes	Auvergne
	GURSO
	Midi-Pyrénées
	Poitou-Charentes
	Sud-Méditerranée





# Répartition Géographique des administrateurs suppléants

Légende	
Aquitaine - Limousin	Auvergne
Bourgogne - Franche Comté	Centre
GIRACAL	GUDSO
Ile de France	Midi-Pyrénées
Nord de la France	Poitou-Charentes
Rhône-Alpes	Sud-Méditerranée



# L'organisation

## Commissions et Groupes de travail

### 4 Commissions

- ✓ Commission Sociale Orphelins et Familles (inclus la commission vacances)
- ✓ Commission Sociale Solidarités Pompiers de France
- ✓ Commission Finances - Legs, Patrimoine et Logistique
- ✓ Commission de Contrôle interne

### 3 Groupes de Travail

- ✓ Groupe de Travail Parents
- ✓ Groupe de Travail Jeunes Majeurs
- ✓ Groupe de Travail Investissements

# Organisation du réseau

- FNSPF
- ODP
- ✓ Commission Sociale Orphelins et Familles (Administrateurs ODP)
  - ❖ Analyse des demandes de soutien
  - ❖ Détermination et attribution des Aides et Accompagnement
- ✓ Commission Solidarités Pompiers (13 Administrateurs ODP + représentants : 2 FNSPF et 2 MNSPF + 3 Experts)
  - ❖ Analyse des demandes de soutien
  - ❖ Développement des actions définies par le Comité Stratégique

## Comité Stratégique de l'Action Sociale (Suivi-Evaluation-Orientation)

- 3 représentants FNSPF
- 3 représentants ODP
- 3 représentants MNSPF
- 1 PUR
- 2 PUD

# Le rôle du délégué social

- Présent au sein de chaque Union Départementale.
- Interlocuteur des SPP/SPV/PATS, des anciens Sapeurs-Pompiers et de leurs proches dans tous les domaines de la protection sociale (accident/décès hors ou en Service Commandé, retraite, précarité...) pour informer, conseiller, aider (renseignement sur les droits des Sapeurs-Pompiers, des possibilités d'assurance, la constitution de dossiers de demandes de soutien, les démarches à effectuer).
- Interlocuteur des instances nationales pour :
  - **ALERTER** quand un Pupille, une famille ODP et/ou un Sapeur-Pompier rencontre des difficultés,
  - **INFORMER** du décès d'un Sapeur-Pompier,
  - **ASSURER** le suivi des dossiers de demandes de soutien en cas d'accident, de décès ou de difficultés rencontrées par un SP ou sa famille en situation précaire.

# Le rôle du délégué social

## Œuvre :

- avec rigueur et méthodologie,
- dans le respect de l'éthique,
- dans la confidentialité,

en synergie avec les acteurs du réseau local (SDIS, Assistant(es) Social(es), Amicales, Communes, employeurs, organismes divers) et acteurs du réseau National (FNSPF, ODP, MNSPF).

## Doit :

- avoir une bonne connaissance des textes et articles à disposition,
- être disponible (présent sur le terrain),
- connu dans le département.

**Il est sous la responsabilité  
du Président de l'Union Départementale des  
Sapeurs-Pompiers dont il est le Conseiller Technique.**

# Le parent référent au sein de l'UD ou de l'UR

Sous l'**autorité** du Président d'Union Départementale ou Régionale et en accompagnement des actions conduites par le Délégué Social, le "Parent Référent" peut remplir un rôle d'"**Ambassadeur**", être le relai d'information, entretenir le lien des parents recensés au sein de l'Union Départementale ou Régionale.

Il est désigné par le PUR ou le PUD parmi les parents pris en charge par l'Œuvre des Pupilles.

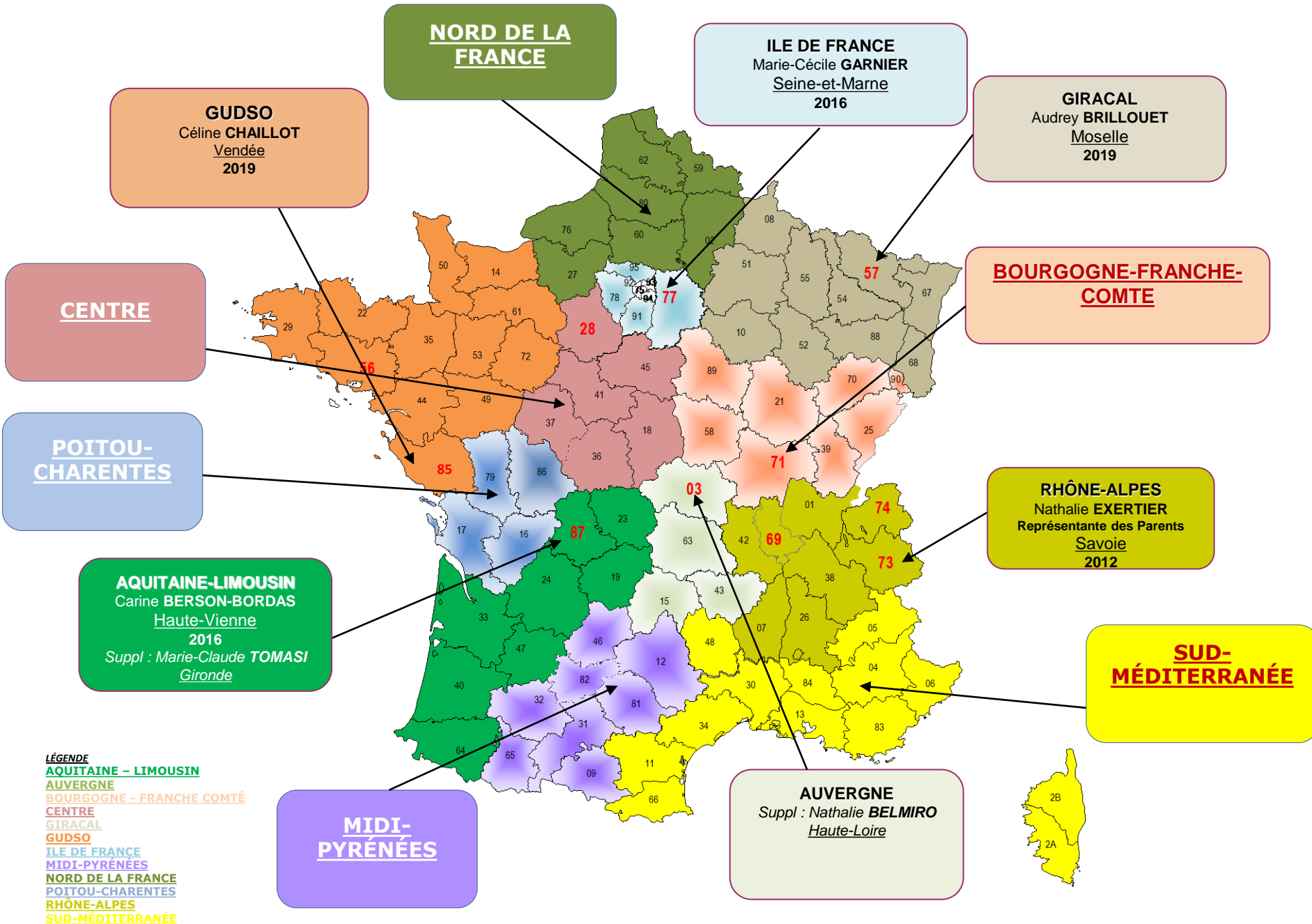
Il a pour mission de créer et/ou de renforcer la communication, les relations entre les parents.

# Le parent référent au sein de l'UD ou de l'UR

**Pour remplir sereinement sa mission, il est intéressant qu'il :**

- Entretienne le lien entre les Parents
- Anime les travaux d'un groupe parents au sein de l'Union
- Soit associé aux réunions du Conseil d'Administration de l'Union
- Participe aux travaux de la Commission Sociale de l'Union
- Soit invité aux manifestations (congrès, manifestations sportives, ludiques, remises de chèques...)
- Soit informé de la survenue d'un décès (peut accompagner le Délégué dans ses démarches, activer le réseau de soutien, d'entraide, faire le lien entre la famille et autres parents vivant à proximité...)

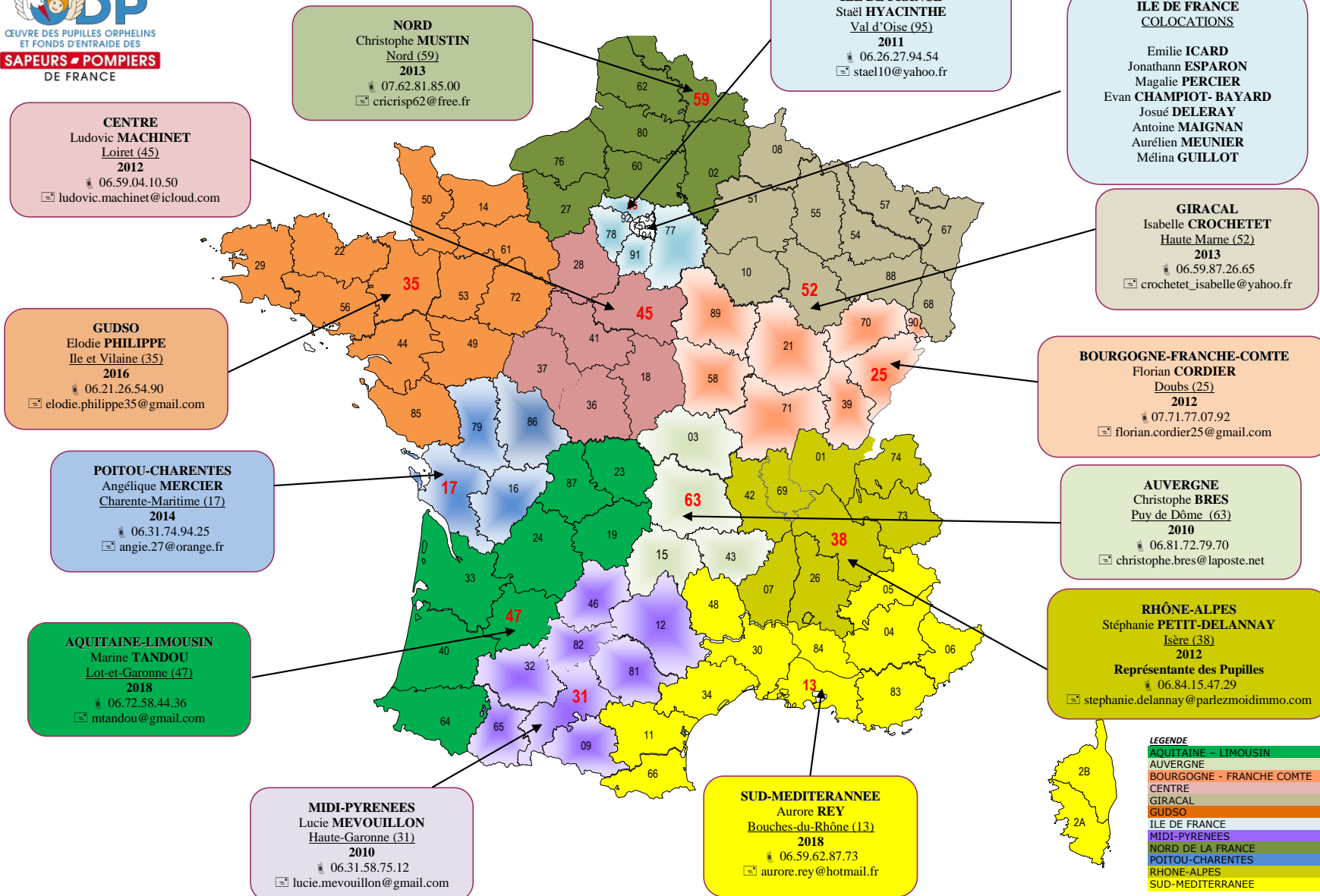
Ce "référent" Parent doit bien entendu être connu et reconnu au sein de l'Union Régionale et des Unions Départementales concernées.



- LÉGENDE**
- AQUITAINE - LIMOUSIN
  - AUVERGNE
  - BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
  - CENTRE
  - GIRACAL
  - GUDSO
  - ILE DE FRANCE
  - MIDI-PYRÉNÉES
  - NORD DE LA FRANCE
  - POITOU-CHARENTES
  - RHÔNE-ALPES
  - SUD-MÉDITERRANÉE



**GROUPE DE TRAVAIL JEUNES**



**LEGENDE**

AQUITAINE - LIMOUSIN
AUVERGNE
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE
CENTRE
GIRACAL
GUDSO
ILE DE FRANCE
MIDI-PYRENEES
NORD DE LA FRANCE
POITOU-CHARENTES
RHONE-ALPES
SUD-MEDITERRANEE

# Modèle socio-économique

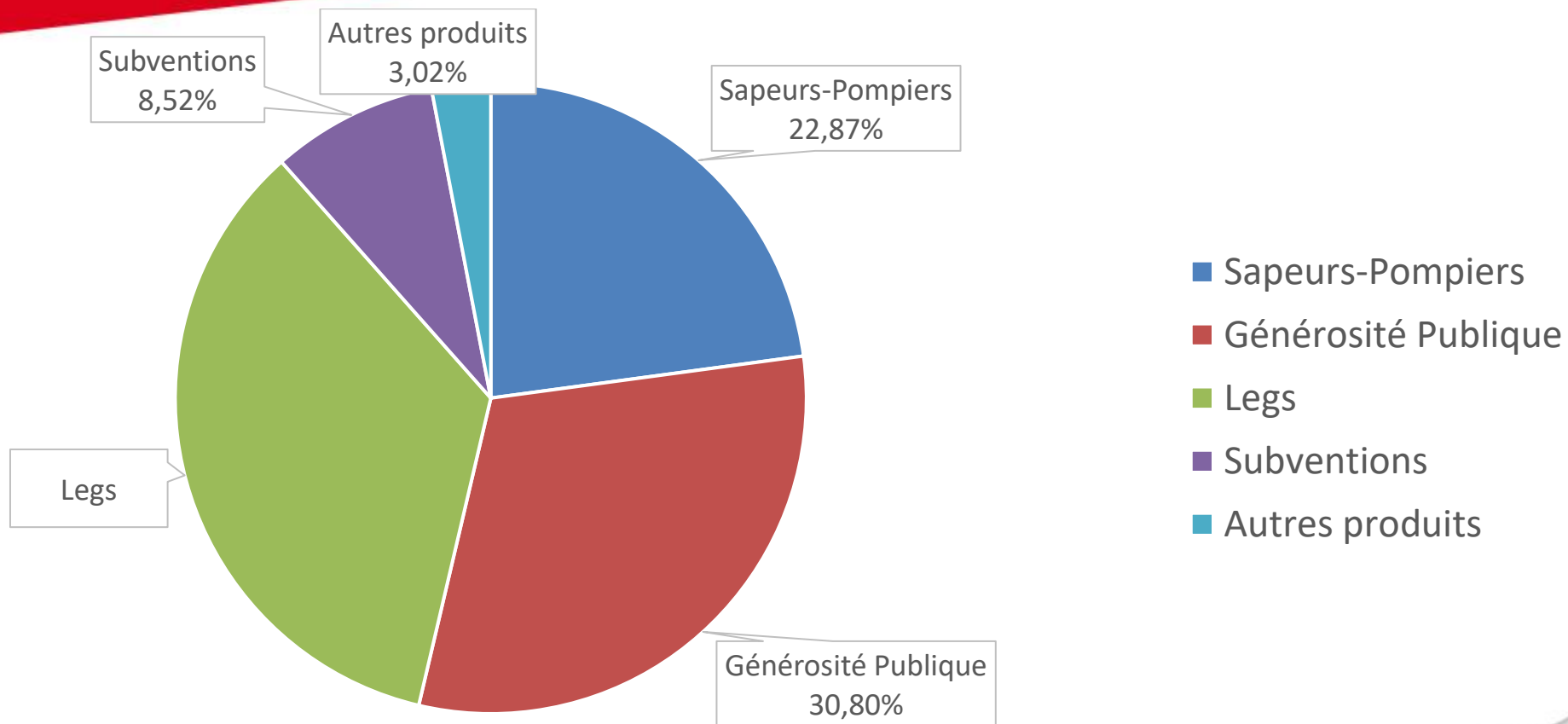


# Les Ressources

- Dons des Sapeurs-Pompiers
- Générosité publique
- Legs et Assurances-vie
- Subventions publiques et privées
- Produits des placements financiers
- Bénévolat (valorisation)

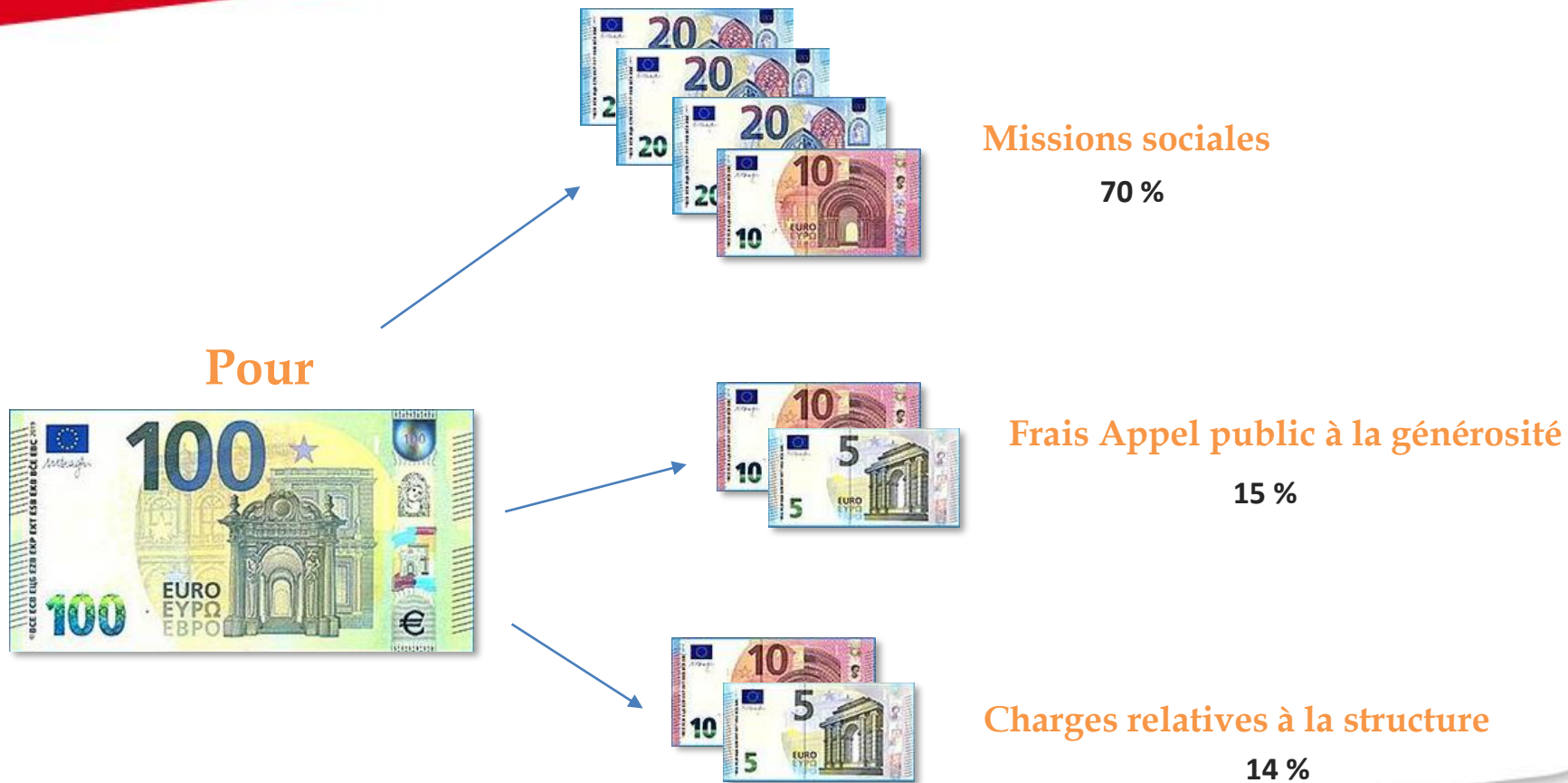


# Répartition des produits 2019

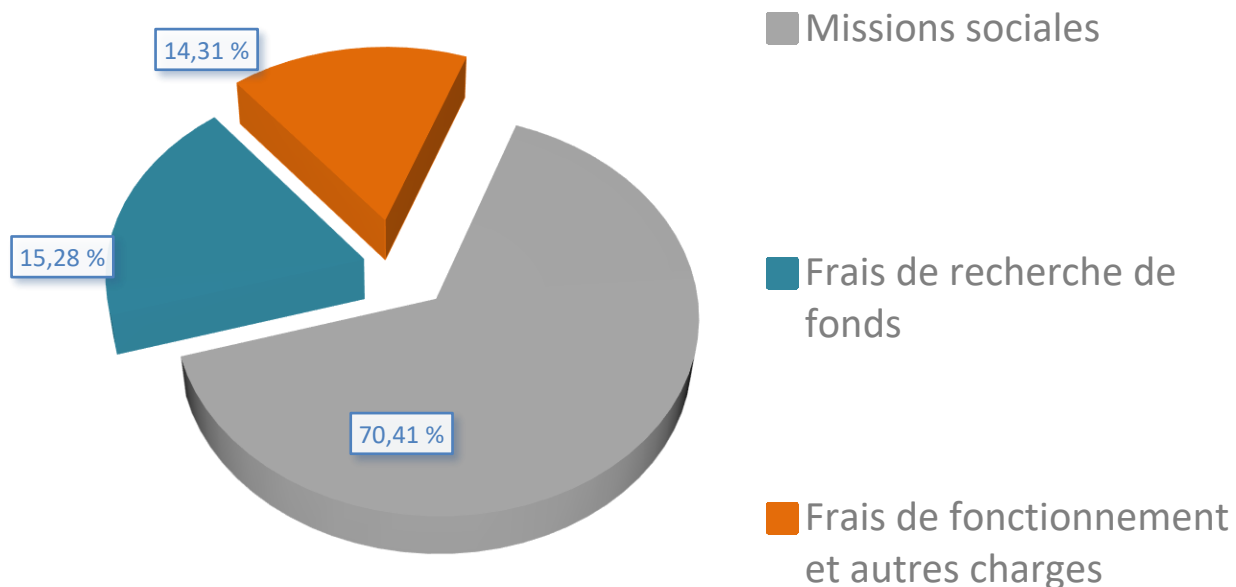


Total des produits  
8 542 457 €

# Ventilation DES CHARGES 2019



# Les dépenses



# Réserve financière

## ESTIMATIF DU BESOIN DE RESERVE 2019

*Estimé au 31 Décembre 2018*

Objectif : Constituer une réserve financière correspondant à la totalité des engagements pris par l'Œuvre au profit de ses bénéficiaires.

	A	B	C	D
Service Commandé	3 035 €	212	13,97	8 988 577 €
Hors Service	2 989 €	383	7,34	8 402 737 €
Reconnaissance Pupilles	749 €	764	4,92	2 815 401 €
<b>Estimatif des besoins de réserve</b>				<b>20 206 715 €</b>



- A : Coût par pupille en 2018
- B : Nombre de pupilles à charge de l'ODP au 31 décembre 2018
- C : Durée moyenne de prise en charge par bénéficiaire (en année)  
*Calculée sur la base du nombre de bénéficiaires à charge entre 2008 et 2018*
- D : Estimatif des besoins de réserve par statut et total général (en Euros)



# Les principales actions en faveur des orphelins

- **Primes Uniques** : (Premier secours, prime d'Installation, prime de fin d'étude)
- **Allocations trimestrielles**
- **Primes annuelles** : Vacances, Etrences, Rentrée scolaire, ordinateur
- **Primes et aides ponctuelles** : Assurance voiture, etc...
- **Autres Prestations** :
  - Pupilles handicapés
  - Séjours vacances
  - Colocation (Paris : 9 étudiants / Lille : 3 étudiants)
  - Prise en charge financière : Frais de transport (Vacances – Rassemblement)
  - Réseau de conseil et d'expertise (Juriste, comptable, notaire, avocat)
  - Tutorat : réseau d'entraide et de soutien
  - Rassemblement Annuel Pupilles majeurs

# Les principales actions en faveur des parents

- **Primes uniques** : Premier secours parent
- **Prestations ponctuelles** : Formation professionnelle, MNSPF, Permis de conduire, soutien psychologique, aide à la garde d'enfant, etc...
- **Autres prestations** :
  - Séjours Vacances
  - Hébergement sur Paris
  - Prise en charge financière des frais de transport (vacances et rassemblement)
  - Rassemblement annuel Parents (2,5 jours)

# Les prestations en faveur des Pupilles et parents

Prestations	Pupilles			Parents		
	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles
<b>PRIMES UNIQUES</b>						
Premier secours parent				1 500 €	1 500 € après étude du dossier	
Premier secours pupilles	300 €/ enfant à charge après étude du dossier	300 €/ enfant à charge après étude du dossier				
Prime d'installation	5 000 €					
Prime de fin d'études		1 500 € après étude du dossier	1 500 € après étude du dossier			
<b>ALLOCATIONS TRIMESTRIELLES</b>						
Entretien Maternelle	600 €	Variable de 310 € à 600 €				
Primaire	750 €	Variable de 310 € à 600 €				
Secondaire	900 €	Variable de 310 € à 600 €				
Supérieur	1 000 €	Variable de 310 € à 600 €				
Apprentissage	600 € ou 900 €	Variable de 310 € à 600 €				
Demandeur d'emploi (si aucune indemnité)	600 € versé au maximum sur 4 trimestres	Variable de 310 € à 600 €				
<b>PRIMES ANNUELLES</b>						
Prime vacances	150 €	150 €	150 €			
Prime étrennes	150 €	150 €	150 €			
Prime de rentrée scolaire	300 €	300 €	300 €			



# Les prestations en faveur des Pupilles et parents

Prestations						
	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles	Service Commandé	Hors Service	Reconnaissance Pupilles
Soutien à la création d'entreprise	Plafonné à 15 000 € après étude du dossier	Plafonné à 15 000 € après étude du dossier	Plafonné à 15 000 € après étude du dossier	Plafonné à 15 000 € après étude du dossier	Plafonné à 15 000 € après étude du dossier	Plafonné à 15 000 € après étude du dossier
Prise en charge de la caution logement	100 % Soutien versé une seule fois	100 % Soutien versé une seule fois	100 % Soutien versé une seule fois	100 % Soutien versé une seule fois	100 % Soutien versé une seule fois	100 % Soutien versé une seule fois
Aide au logement (achat de mobilier)	Après étude du dossier selon barème	Après étude du dossier selon barème	Après étude du dossier selon barème	Après étude du dossier selon barème	Après étude du dossier selon barème	Après étude du dossier selon barème
Prise en charge de l'assurance habitation	100 % (plafond à déterminer) Après étude du dossier	100 % (plafond à déterminer) Après étude du dossier	100 % (plafond à déterminer) Après étude du dossier			
Prise en charge à la MNSPF	35% sur les contrats santé + 10% consentis par la MNSPF	35% sur les contrats santé + 10% consentis par la MNSPF	35% sur les contrats santé + 10% consentis par la MNSPF	25% sur les contrats santé + 10% si enfant à charge	25% sur les contrats santé + 10% si enfant à charge	25% sur les contrats santé + 10% si enfant à charge
Aide au permis de conduire (voiture OU moto)	Plafonné à 1 500 €	Plafonné à 1 500 €	Plafonné à 1 500 €	Plafonné à 1 500 € après étude du dossier	Plafonné à 1 500 € après étude du dossier	Plafonné à 1 500 € après étude du dossier
Aide BSR	100%	100%	100%			
Prise en charge assurance voiture pour les jeunes conducteurs	50 % de la facture plafonné à 1 000 € Sur la période probatoire de 3 ans ou 2 ans pour la conduite accompagnée	50 % de la facture plafonné à 1 000 € Sur la période probatoire de 3 ans ou 2 ans pour la conduite accompagnée	50 % de la facture plafonné à 1 000 € Sur la période probatoire de 3 ans ou 2 ans pour la conduite accompagnée	50 % de la facture plafonné à 1 000 € Sur la période probatoire de 3 ans	50 % de la facture plafonné à 1 000 € Sur la période probatoire de 3 ans	50 % de la facture plafonné à 1 000 € Sur la période probatoire de 3 ans
Aide obtention BAFA	230 €	230 €	230 €			
Abonnement au magazine "Soldat du Feu"	1 par famille	1 par famille	1 par famille	1 par famille	1 par famille	1 par famille
Prime naissance, mariage ou PACS	150 €	150 €	150 €			



# Solidarités Pompiers de France



## *Solidarités* **POMPIERS** DE FRANCE

Dispositif commun FNSPF – MNSPF – ODP (charte sociale) :

**Soutien, accompagnement moral et financier aux Sapeurs-Pompiers et leur famille en difficultés en complément des actions menées par les Amicales, les Unions Départementales et Régionales.**





# Solidarité Pompiers de France

## Bénéficiaires :

- SPV
- SPP
- Ancien Sapeur-Pompier
- Jeune Sapeur-Pompier
- Sapeur-Pompier Militaire BSPP-BMPPM
- Militaire des UIISC
- Personnel naviguant du groupe aérien de la DGSCGC
- PATS des SDIS, Etat Major de Zone
- Personnels FNSPF-ODP-MNSPF-UES-UDSP-UR-Amicales SP



# Solidarités Pompiers de France

*Solidarités*  
**POMPIERS**  
DE FRANCE

	Nombre de dossiers étudiés	Montant	Nombre de dossiers «catastrophes naturelles»	Montant	Montant total
2014	39	53 330,00 €	51	138 500,00 €	<b>191 830,00 €</b>
2015	61	89 010,00 €	13	39 500,00 €	<b>128 510,00 €</b>
2016	40	70 037,00 €	39	118 000,00 €	<b>188 037,00 €</b>
2017	46	117 016,00 €	54	140 700,00 €	<b>257 716,00 €</b>
2018	24	64 606,00 €	89	270 700,00 €	<b>335 306,00 €</b>
2019	46	113 250,00 €	81	246 800,00 €	360 049,00 €
2020	<b>55</b>		<b>46</b>	<b>162 400,00 €</b>	



# Solidarités Pompiers de France

## Domaines d'intervention (1) :

- Beaucoup de domaines sont concernés
- Le dossier peut être instruit pour tout type de de partir du moment où le bénéficiaire se trouve dans l'incapacité de rétablir seul sa situation (difficultés financières – précarité).



# Solidarités Pompiers de France

## Domaines d'intervention (2) :

- Maladie de l'intéressé, de son conjoint, de son enfant
- Soins non pris en charge
- Handicap
- Séparation
- Décès
- Endettement
- Perte d'emploi

## Mais également :

- Phénomènes climatiques : destruction de biens (maison, voiture, entreprise, etc...)
- Incendie du domicile
- Etc...

# Solidarités Pompiers de France

## Les actions :

### *Entraide aux Sapeurs-Pompiers en difficultés financières*

- Soutiens financiers divers et multiples
- Assistance sociale
- Aide dans la recherche d'emploi ou de logement
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Soutien psychologique
- Prêt de logements sur Paris



# Solidarités Pompiers de France

## BILAN (hors catastrophes naturelles)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers traités	39	61	40	46	24	<b>37</b>
Montant	53 330, 00 €	89 010, 00 €	70 037,00 €	117 016,00 €	64 606,00 €	75 538,00 €

# Solidarité Pompiers de France

## BILAN catastrophes naturelles

	Département	Nb de familles aidées	Montant accordé	Total
2017	Hérault	8	17 500 €	54 familles <b>140 700 €</b>
	Haute-Loire	14	33 000 €	
	Saint-Martin et Saint Barthélémy	31	86 200 €	
	Seine et Marne	1	4 000 €	
2018	Aude	59	167 700 €	89 familles <b>270 700 €</b>
	Haute-Corse	3	5 800 €	
	Moselle	1	3 600 €	
	Sarthe	4	12 000 €	
	Seine et Marne	14	60 000 €	
	Pyrénées-Atlantiques	8	21 600 €	
2019	Inondations Alpes-Maritimes	27	66 500,00 €	77 familles <b>233 600 €</b>
	Séismes Ardèche	29	103 200 €	
	Inondations Var	18	51 900 €	
	Inondations Vaucluse	1	2 400 €	
	Inondations Aude (2018)	1	4 800 €	
	Inondations Sarthe (2018)	1	4 800 €	
2020	<b>Inondations Aude</b>	<b>13</b>	<b>32 400 €</b>	<b>40 familles</b> <b>162 400 €</b>
	<b>Inondations Alpes-Maritimes</b>	<b>33</b>	<b>130 000 €</b>	

# Solidarités Pompiers de France

## BILAN GLOBAL

	Nombre de dossiers étudiés	Montant	Nombre de dossiers «catastrophes naturelles»	Montant	Montant total
2014	39	53 330,00 €	51	138 500,00 €	191 830,00 €
2015	61	89 010,00 €	13	39 500,00 €	128 510,00 €
2016	40	70 037,00 €	39	118 000,00 €	188 037,00 €
2017	46	117 016,00 €	54	140 700,00 €	257 716,00 €
2018	24	64 606,00 €	89	270 700,00 €	335 306,00 €
2019	37	75 538,00 €	77	233 600,00 €	<b>309 138, 00 €</b>



# Comment aider l'ODP ?

Plusieurs possibilités pour aider les Orphelins de Sapeurs-Pompiers :

- Faire **un don manuel**  
par virement bancaire,  
par chèque,  
en espèces
- Transmettre **un legs**
- Faire **une donation**
- Souscrire **une assurance-vie**

## Défiscalisation

66 % du montant du don  
dans la limite du 20 % du revenu imposable

## Fiscalité

Les legs, donations et assurances-  
vie consentis à l'ODP sont exonérés  
de tous droits de succession ou de  
mutation

# La communication

## Communiquer pour mieux se faire connaître



Le dépliant 3 volets

Il existe aussi d'autres documents : document de présentation de l'Œuvre des Pupilles, plaquette legs, etc...

Pour toute question ou demande : [odp@pompiers.fr](mailto:odp@pompiers.fr)

# La communication

## La petite Revue

Nouveau 12 pages dédiée à l'ODP

Valorise tout le spectre de l'ODP

Diffusion tous les 3 mois (Familles, UD, SDIS...)

> Première parution prévue fin Avril



# La communication

Campagne d'affichage 2020

## Campagne d'affichage

Chaque été dans les métros et grandes villes de France



**QUAND UN  
SAPEUR-POMPIER  
DÉCÈDE,  
SES ENFANTS  
RESTENT DANS  
L'OMBRE**

**NOTRE DEVOIR EST DE METTRE EN LUMIÈRE LEURS 1359 ORPHELINS  
SOUTENEZ LES ORPHELINS ET LES SAPEURS-POMPIERS !**



ODP - 32 RUE BRÉGUET - 75011 PARIS - 01 49 23 18 00

[www.oeuvresdepupilles.fr](http://www.oeuvresdepupilles.fr)



# La communication

L'Essentiel de l'année



**Edito**  
Gregory ALLONNE  
Président  
de l'Œuvre des Pupilles

L'année 2018 a été particulièrement décisive pour le grand commandement des Œuvres des Pupilles de France. En effet, 13 de nos collèges ont perdu la vie en accompagnant leur élève et leur maître à la charge de FOUP 18 orphelins sapeurs-pompiers.

Au 31 décembre 2018, l'Œuvre des Pupilles comptait 1300 orphelins de sapeurs-pompiers.

En tant que Président, j'ai l'honneur de vous remercier le Ministère de l'Éducation nationale pour son soutien.

Des initiatives qui nous ont permis de réaliser dans la grande majorité des cas, le souhait de nos sapeurs-pompiers de faire de leur élève un sapeur-pompier et ainsi leur offrir un avenir professionnel et humain.

Malgré les difficultés, nous avons pu accomplir nos missions et offrir à nos sapeurs-pompiers un avenir professionnel et humain.

Malgré les difficultés, nous avons pu accomplir nos missions et offrir à nos sapeurs-pompiers un avenir professionnel et humain.

Malgré les difficultés, nous avons pu accomplir nos missions et offrir à nos sapeurs-pompiers un avenir professionnel et humain.

Malgré les difficultés, nous avons pu accomplir nos missions et offrir à nos sapeurs-pompiers un avenir professionnel et humain.

Malgré les difficultés, nous avons pu accomplir nos missions et offrir à nos sapeurs-pompiers un avenir professionnel et humain.

## L'Œuvre en quelques mots

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a pour objet de favoriser l'éducation, la formation et le bien-être des sapeurs-pompiers orphelins et de leur offrir un avenir professionnel et humain.

## Nos principes de financement

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est financée par les cotisations des adhérents, les subventions des collectivités territoriales, les dons et les ventes de produits.

**2018**

**Mode Financier**

Produit	Montant	Montant	Montant
Produit A	10000	10000	10000
Produit B	20000	20000	20000
Produit C	30000	30000	30000
Produit D	40000	40000	40000
Produit E	50000	50000	50000
Produit F	60000	60000	60000
Produit G	70000	70000	70000
Produit H	80000	80000	80000
Produit I	90000	90000	90000
Produit J	100000	100000	100000

**Ressources**

Les produits de la généralité publique ont connu cette année une baisse notable. Ils restent cependant notre premier soutien et représentent près de 60% de nos ressources.

**Les dons des particuliers en diminution**

Au vu des réformes fiscales et de la situation sociale à la fin de l'année 2018, celle-ci aura été particulièrement compliquée. En effet, les dons en prélevement automatique ont été réduits et non déductibles en plus pour le don en ligne.

L'année 2018 aura été également très difficile en perspective. Cette dernière est marquée par une baisse significative du nombre de versements de dons (à 32%) et des montants collectés (à 15%).

A l'instar de l'an dernier, le don moyen est resté stable aussi bien en perspective (14€) qu'en réalisation (14€).

**Les legs et assurances-vie en légère baisse**

Si le montant des legs et des assurances-vie a légèrement baissé en 2018 (à 14%), le nombre de devises a quant à lui augmenté (+13%). Ce nombre est en constante progression depuis 4 ans.

Enfin, cette diminution du montant s'explique par la réception de 2 legs et 1 assurance-vie d'un montant exceptionnel en 2017.

Depuis l'année dernière, il s'agit de la principale ressource de l'association.

**Le soutien des Sapeurs-Pompiers en légère baisse**

Malgré une légère diminution des ressources liées aux contributions des sapeurs-pompiers, ces derniers nous ont soutenus plus qu'un quart de nos recettes et ont permis de maintenir nos activités.

Cette baisse est essentiellement due à une diminution des recettes sur le département (à 30%). On constate toutefois une augmentation de 2% des contributions des sapeurs-pompiers.

**Des subventions et financements privés en hausse**

Le ministère de l'Intérieur a alloué une subvention en faveur de l'association en passant de 90 000 euros à 100 000 euros en 2018.

Les subventions des collectivités territoriales et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ont permis de maintenir nos activités.

Enfin, on remarque une hausse très importante (+40%) des contributions des sapeurs-pompiers.

**2018**

**Mode Financier**

**Repartition des emplois de recherche**

En 2018, le total des dépenses a atteint 5,4 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 67% par rapport à 2017. Les dépenses de matériel ont augmenté de 17% et les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 23%.

En 2018, le total des dépenses a atteint 5,4 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 67% par rapport à 2017. Les dépenses de matériel ont augmenté de 17% et les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 23%.

# La communication

## Communiquer pour mieux se faire connaître

- Site Internet : <http://www.pompiers.fr/oeuvre/accueil>
  - Page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Oeuvre-des-Pupilles-Orphelins-de-Sapeurs-Pompiers/413996488722614>
  - Twitter : <https://twitter.com/OdpPompiers>
  - Objets promotionnels sur demande
  - Presse écrite : articles réguliers dans le magazine de la MNSPF
  - Insertion d'une page ODP dans les revues et/ou calendriers des SDIS, UD ou Amicales
- **Participation aux manifestations annuelles** : Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France / Congrès des Notaires / Cross national des Sapeurs-Pompiers / Finat ...
- **Participation aux manifestations spécifiques** : Marathon de Paris – Course du Viaduc de Millau - Ascension du Mont-Blanc – Ascension du Mont-Ventoux.

# La communication

## Notre parrain : Thomas Hugues

### Participation à nos grandes manifestations ODP

Au-dessus des nuages (juin 2021)

(Les primes d'installation, le Festival ODP Talence, les rassemblements,...)

### Participation à des jeux télévisés :

Qui veut gagner des millions ?

Fort Boyard

N'oubliez pas les paroles !

Et bien d'autres...



# Les mécénats et actions solidaires

## S'engager au profit de l'ODP et devenir mécène : la démarche en quelques clics

1. Le porteur du projet demande le lien vers le formulaire **Projet de mécénat** par e-mail à [contact-developpement@pompiers.fr](mailto:contact-developpement@pompiers.fr) (bientôt disponible sur le site de l'ODP)
2. Le dossier sera transmis automatiquement à l'ODP et le porteur du projet en reçoit une copie par e-mail. Les SP devront obtenir la signature préalable de leur PUD
3. Examen du dossier par le Comité exécutif ou l'élu en charge



### Projet de mécénat au profit de l'ODP

Sapeur-pompier

J'agis \*  Au nom d'une organisation du monde pompier (amicale, UD, SDIS...)  
 Au nom d'une organisation hors monde pompier (entreprise, association...)  
 A titre individuel  
 Autre

Nom \*    
Prénom Nom de famille

Association / Société

Email \*   
exemple@example.com

Numéro de téléphone \*

Adresse \*   
Numéro et rue  
  
Complément d'adresse  
  
Ville  
   
Code Postal Pays

Sauvegarder

Suivant



# Les mécénats et actions solidaires

## S'engager au profit de l'ODP et devenir mécène

Si le mécénat est validé :

- Le porteur d'un projet ponctuel (manifestation sportive, événement...) devra signer une **Charte Ethique et d'Usage de l'image de l'ODP** ;
- Les mécènes sur des projets de long terme signeront une **convention de mécénat**.

POUR QUELLE RAISON ?



**Le nom et le logo de l'ODP** sont la propriété exclusive de l'Association : **tout document ou support de communication portant le logo de l'Œuvre des Pupilles doit être soumis à la validation préalable de notre association avant diffusion.**



Tout mécène doit remplir ses obligations et informer l'ODP de l'exécution de son projet / de la convention : état des ventes / résultat de l'opération, versement des sommes revenant à l'ODP...

# Les mécénats en actions

Différentes actions au profit de l'ODP

**ACTIONS MENÉES PAR LES SAPEURS-POMPIERS**

**ACTIONS MENÉES PAR DES PARTENAIRES/MÉCÈNES**

# Les mécénats et actions solidaires

## Menées par les sapeurs-pompiers et leur réseau associatif

Les sapeurs-pompiers peuvent s'engager pour soutenir l'Œuvre des Pupilles en organisant de nombreux événements caritatifs.

### Quelques exemples de manifestations :

- Événement sportif (Beach-volley, concours de pétanque, tournoi de football, marathon, ..)
- Événement musical (concert, chorale..)
- Événement ludique et festif (brocante, portes ouvertes, repas champêtre, collecte de jouets, bals du 14 juillet...)

# Un exemple de mécénat SP



Opération « Une galette pour l'ODP »		
Une galette pour l'ODP		Edition 2020
Nombre total de boulangeries participantes	<b>68</b>	19 unions départementales impliquées 42 boulangeries dans le Morbihan (56) 1 affiche nationale renouvelée en 2021
		<b>TOTAL DES SOMMES RECUES</b>
		<b>60 698 €</b>



# Les mécénats

## Les actions menées par les partenaires

L'engagement philanthropique de sociétés ou d'associations hors monde sapeur-pompier nous permet de renforcer notre action auprès de nos pupilles et de les accompagner tout au long de leur vie, ainsi que les familles de sapeurs-pompiers.

*Retrouver nos partenaires et soutiens sur notre site internet*  
[www.pompiers.fr/oeuvre/les-actions-solidaires/les-partenaires](http://www.pompiers.fr/oeuvre/les-actions-solidaires/les-partenaires)

# Les dons particuliers

Les sapeurs-pompiers peuvent recevoir sur le terrain des dons destinés à l'ODP. Ces dons, en espèce ou en chèque, sont alors transmis à l'Amicale ou l'UD.

Par ce biais, depuis le 1er janvier, c'est près de 11 000 euros qui ont été collectés en faveur de l'ODP.

# Les dons particuliers

## Les bonnes pratiques :

- Pour les dons par chèque, les faire remonter au siège de l'ODP comme ils sont. Les coordonnées du donateur étant sur le chèque, la traçabilité est assurée.
- Ne jamais trop attendre pour remonter les dons, surtout en fin d'année. Un donateur sera mécontent si son don fait en 2020 est comptabilisé sur 2021. C'est une question d'avantages fiscaux.
- En cas de chèque global (regroupant plusieurs dons), j'essaye au maximum de joindre une liste avec les coordonnées du donateur et le montant de son don.

# Les avantages fiscaux

L'ODP est habilité à remettre un reçu fiscal pour ses donateurs.

## **Pour les particuliers**

Réduction d'impôt de 66% du montant du don à hauteur de 20% du revenu imposable.

## **Pour les entreprises**

Réduction d'impôt de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du CA ou de 20 000 euros.



# Les contrôles



## Une transparence pour donner en confiance

*Notre association peut être soumise à de nombreux contrôles :*

- Commissaire aux comptes ;
- Cour des Comptes et de l'IGAS ;
- Inspections de notre Ministère de tutelle (Ministère de l'Intérieur) ;

*De plus l'Œuvre des Pupilles a obtenu l'agrément du **Don en Confiance**.*

# Merci pour...

... votre soutien

... votre accompagnement

...votre générosité

